



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 9 du 31 janvier 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 14

DÉCISION

portant délégation de signature pour les actes relevant des pouvoirs d'ordonnateur du ministre chargé de la défense (direction générale des relations internationales et de la stratégie).

Du 20 décembre 2024

DÉCISION portant délégation de signature pour les actes relevant des pouvoirs d'ordonnateur du ministre chargé de la défense (direction générale des relations internationales et de la stratégie).

Du 20 décembre 2024

NOR A R M D 2 5 5 1 3 1 1 S

Référence de publication :
BOC n°9 du 31/1/2025

La directrice générale des relations internationales et de la stratégie,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-4 du 2 janvier 2015 fixant les attributions et l'organisation de la direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense ;

Vu l'[Instruction N° 10000/ARM/DGRIS/SPRI du 26 mars 2018 relative au fonctionnement de la direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère des armées.](#)

Décide :

Art. 1er. Délégation est donnée, au nom de la directrice générale des relations internationales et de la stratégie en sa qualité d'ordonnateur principal par délégation du ministre chargé de la défense, à l'effet de réaliser dans le système d'information financier Chorus les actes listés à l'article 2, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme l'attachée d'administration de l'Etat Souhila Belkacem, adjointe au chef du département du programme 144, finances et prestations ;
- M. l'attaché d'administration de l'Etat Thibault Martinet, chef de la section du programme 144 ;
- M. le commissaire de 1ère classe Maxime Briand, chef de la section déplacements et prestations ;
- M. l'attaché d'administration de l'Etat Rayane Abdelli, adjoint au chef de la section Programme 144 ;
- Mme la secrétaire administrative de classe normale Nivomalala Martins de Araujo, gestionnaire de crédits.

Art. 2. Les actes cités à l'article 1er sont :

- Les mises à disposition et les remontées de crédits ;
- Le recyclage et la clôture des engagements juridiques des années antérieures.

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

La directrice générale des relations internationales et de la stratégie,

Alice RUFO.